



Budget 270 00

REGIE D'AVANCE - 67
Détail des dépenses à reconstituer

Date		Débit CB	Débit ESPECES	Crédit (reconstitution régie)	Solde
	Solde au 01/10/2022	2 293,28	206,72		2 500,00
11/10/2022	Vival-Frais postaux	12,13			
13/10/2022	SNCF Congrès des Maires	464,00			
19/10/2022	Hôtel congrès des maires	1 655,04			
22/11/2022	Autoroute		3,10		
22/11/2022	Autoroute		3,10		
22/11/2022	Ratp Congrès des Maires		33,80		
23/11/2022	UBER		12,93		
23/11/2022	UBER		31,00		
24/11/2022	UBER		11,85		
	<i>Dépenses totales de la période</i>	<i>2 131,17</i>	<i>95,78</i>		
	Solde au 31/12/2022	162,11	110,94		273,05
16/01/2023	Abonnement "régat"	27,90			
	<i>Dépenses totales de la période</i>	<i>27,90</i>	<i>0,00</i>		
	Solde au 31/12/2022	134,21	110,94		245,15

Montant à reconstituer par virement 2 159,07 95,78 **2 254,85**

DEPARTEMENT DE L'AIN
Canton de Meximieux
Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

Arrêté municipal n° 2012 / 110

Objet : BUDGET PRINCIPAL – Arrêté portant institution d'une régie d'avances

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'avis conforme de Madame le trésorier de Meximieux du 1^{er} octobre 2012 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 5 octobre 2012 portant institution d'une régie d'avances,

Considérant la nécessité de procéder au paiement des menues dépenses suivantes réglées en numéraires ou par internet,

ARRETE

Article 1. Il est institué une régie d'avances à compter du 22 octobre pour le paiement des dépenses suivantes :

- achats en ligne de billets de transport SNCF (comptes d'imputation : 6532 et 6251)
- achat en ligne de tickets de bus ou de métro (comptes d'imputation : 6532 et 6251)
- achats en ligne de chambres d'hôtel (comptes d'imputation : 6532 et 6251) dans le cadre de mandats spéciaux (délibération nominative du conseil municipal)
- abonnements (compte d'imputation : 6182)
- timbres (compte d'imputation 6261)

Article 2. Cette régie est installée à la mairie de Villieu-Loyes-Mollon.

Article 3. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2.500,00 euros.

Article 4. Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque mois.

Article 5 - Les dépenses désignées à l'article 1 sont payées selon les modes de règlement suivants : par, chèques, CB sur place ou à distance, ou en numéraire.

La carte bancaire sera automatiquement domiciliée sur un compte de dépôt de fonds au Trésor ouvert au nom du régisseur ès qualité.

Article 6 - Un compte de dépôt de fonds sera ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP de BOURG EN BRESSE

Envoyé en préfecture le 18/10/2012

Reçu en préfecture le 18/10/2012

Affiché le

SLO

Article 7. Les recouvrements des dépenses seront effectués chaque fin de mois.

Article 8. Le maire et le trésorier principal de Meximieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Villieu, le 18/10/2012

Le Maire,
Eric Beaufort,



Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20220513-A_044_2022-AI
Date de télétransmission : 24/05/2022
Date de réception préfecture : 24/05/2022

Commune de **VILLIEU-LOYES-MOLLON**
République Française

ARRETE n° 044/2022

REGIE D'AVANCES N° 67 – BUDGET PRINCIPAL

Dépenses sur le budget principal
Fin de fonction régisseur principal

Le Maire de Villieu Loyes Mollon

Vu l'arrêté modificatif n°011/2021 ;

Vu l'arrêté de radiation des cadres n° 2022/074 en date du 07/02/2022 de Mme Sandrine SANCHEZ ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13/05/2022 ;

Considérant la nécessité de modifier l'arrêté n°025/2021 portant nomination de Mme Sandrine SANCHEZ comme régisseur, et Mmes Nathalie SEILLER et Karine KRZYKAWIAK comme mandataires suppléants,

DECIDE

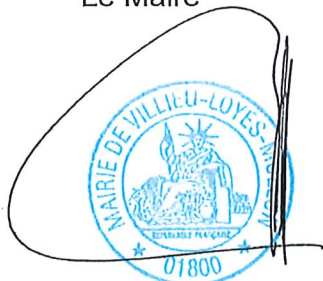
ARTICLE 1^{ER} – A compter du 15 février 2022, il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de **Madame Sandrine SANCHEZ** ;

ARTICLE 2 – **Madame Sandrine SANCHEZ** a remis les registres, la comptabilité de la régie, les sommes et les formules de valeurs inactives y afférent le 15/02/2022 ;

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à Villieu-Loyes-Mollon, le 13 mai 2022

Eric BEAUFORT,
Le Maire



Sandrine SANCHEZ (1)
Le régisseur titulaire

Vu pour acceptation

Signature précédée de la mention manuscrite " Vu pour acceptation "

Commande #000055852

En cours de traitement

Date de commande : 16 janvier 2023



(<https://store.uni-medias.com/>)

Articles commandés

Nom du produit	SKU	Prix	Qté	Sous-total
Abonnement 1 an Régal	23913-18192	0,00 €	1	27,90 €

Sous-total 27,90 €

Frais de port 0,00 €

Montant global 27,90 €

0

Informations commande

Adresse de livraison

Emilie PACCALLET
Bibliothèque Municipale
95 Avenue Charles de Gaulle
VILLIEU LOYES MOLLON, 01800
France

Adresse de facturation

emilie paccallet
Bibliothèque Municipale
95 avenue charles de gaulle
villieu loyes mollon, 01800
France

Mode de paiement

Paiement par carte bancaire

Numéro de transaction: 953452075

BIENVENUE CHEZ VIVAL

35 RUE DE LA GARE
01800 VILLIEU
04.74.46.00.61

Les halles de villieu
Avenue charles de gaulle

01800 Villieu loyes mollon

FRANCE

SIRET : 483705885 0018
TVA INTRA : FR92483705885
NAF : 4711B

LIBELLE	Montant
D 1X SERVICE LA POSTE	12.13€
SOUS-TOTAL	12.13€

TOTAL	12.13€
CARTE BANCAIRE	12.13€

	TVA	HT	TVA	TTC
D 0.00%		12.13	0.00	12.13
TOTAL		12.13	0.00	12.13

CAGNOTTEZ DES EUROS !
Prenez la carte fidelite Casino
Gratuite et immediate

Caisse1 OPERATION 6037 TICKET 302869
11/10/2022 14:52:45

Nb total d'articles : 1
Nb total de lignes : 1

VENTE

IMPRESSION N 1

VOUS AVEZ ETE SERVI PAR CAISSIER 1 -1-

AEMSofts Version Store-Pos :8.051
NF525 : B00264TOK

CARTE BANCAIRE
BANQUE POPULAIRE

MONTANT: 12,13 EUR

DEBIT

TICKET CLIENT
A CONSERVER
MERCI ET A BIENTOT
OGFQfNo4u2C1Jooyu1R

APRR

RECU

N° 1 153 16 0002707485

Sortie LA BOISSE

Entree PEROUGES

Ref. KM 32

Classe tarif 1

Prix H.T.

TVA 20.00 %

Prix T.T.C.

2.58 EUR

0.52 EUR

3.10 EUR

Voie 16

le 22/11/2022 a 09h49

REEMPLIR INFORMATIONS AU VERSO

CARTE BANCAIRE

N° 1 153 16 0002707485

Le 22/11/2022 a 06h49

APRR

21850 SAINT-APOLLINAIRE

N° Siret 016 250 029 00309

S

MONTANT

3.10 EUR

TICKET A CONSERVER

APRR

RECU

N° 1 152 04 0010686428

Sortie PEROUGES

Entree LA BOISSE

Ref. KM 32

Classe tarif 1

Prix H.T.

TVA 20.00 %

Prix T.T.C.

2.58 EUR

0.52 EUR

3.10 EUR

Voie 04

le 22/11/2022 a 07h26

REEMPLIR INFORMATIONS AU VERSO

CARTE BANCAIRE

N° 1 152 04 0010686428

Le 22/11/2022 a 07h26

APRR

21850 SAINT-APOLLINAIRE

N° Siret 016 250 029 00309

S

MONTANT

3.10 EUR

TICKET A CONSERVER



GROUPE HOTELS
PRINCE ALBERT

Hotel prince Albert Lyon Bercy ***

108 Rue de Charenton

75012 Paris

Tél : 01 43 45 09 00

Fax : 01 43 45 03 11

E-mail: resa.lyon@hotelprincealbert.com

AUTORISATION DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT A DISTANCE

Je soussignée par la présente autorise l'Hôtel PRINCE ALBERT LYON BERCY***
à débiter ma carte de crédit.

COORDONNEES DU CLIENT :

Nom : Marie de Villieu Loyer Rollon

Date d'arrivée : 22 Novembre 2022

Date de départ : 24 Novembre 2022

COORDONNEES DU DETENTEUR DE LA CARTE :

Nom : Mr/Mme : KRZYSZTOF

Adresse : 218 Chemin de Berger 01800 Villieu Loyer Rollon

DETAILS DE LA CARTE :

Numéro de carte : [REDACTED]

Date d'expiration : [REDACTED]

Montant du paiement : 1655,04

Signature : [REDACTED]

S'il vous plaît n'oubliez pas de nous envoyer une photocopie recto verso de la carte de crédit utilisée,
ainsi que de la copie de la pièce d'identité du porteur de la carte, pour la réservation.



GROUPE HOTELS
PRINCE ALBERT

Hôtel Prince Albert Lyon Bercy ★ ★ ★

108 rue de Charenton - 75012 PARIS - FRANCE

Téléphone : +33 (0) 1 43 45 09 00

Fax : +33 (0) 1 43 45 03 11

DATE 11/10/2022
PRO FORMA 1000
RESERVATION 221007222
Page 1

MME JOSSERAND HÉLÈNE

<u>Date</u>	<u>Qte</u>	<u>Prestation</u>	<u>Prix Unitaire TT</u>	<u>Montant TTC</u>
22/11/22 Ma	1	CHAMBRE N° 104 2 Personnes		
	1	BB 2 PAX	300,00	300,00
	2	TAXE DE SEJOUR	1,88	3,76
23/11/22 Me	1	CHAMBRE N° 104 2 Personnes		
	1	BB 2 PAX	300,00	300,00
	2	TAXE DE SEJOUR	1,88	3,76

INFORMATION :
CECI EST UNE PRO FORMA

Economisez au moins 10% en réservant en direct dans nos Hôtels ! Avec le Code PAVIP vous bénéficiez d'une réduction de 10% supplémentaire sur le tarif flexible.

<u>Taux TVA</u>	<u>Hors TVA</u>	<u>TVA</u>		
0.00	7,52	0,00 EUR	MONTANT TTC.	607,52 EUR
10.00	545,46	54,54 EUR	MONTANT REGLE	0,00 EUR
			NET A PAYER	607,52 EUR



GROUPE HOTELS
PRINCE ALBERT

Hôtel Prince Albert Lyon Bercy ★ ★ ★

108 rue de Charenton - 75012 PARIS - FRANCE

Téléphone : +33 (0) 1 43 45 09 00

Fax : +33 (0) 1 43 45 03 11

DATE 11/10/2022
PRO FORMA 999
RESERVATION 221007222
Page 1

MR BOZZACO MICHEL

<u>Date</u>	<u>Qte</u>	<u>Prestation</u>	<u>Prix Unitaire TT</u>	<u>Montant TTC</u>
22/11/22 Ma	1	CHAMBRE N° 202 1 Personne		
	1	BB 1 PAX	260,00	260,00
	1	TAXE DE SEJOUR	1,88	1,88
23/11/22 Me	1	CHAMBRE N° 202 1 Personne		
	1	BB 1 PAX	260,00	260,00
	1	TAXE DE SEJOUR	1,88	1,88

INFORMATION :
CECI EST UNE PRO FORMA

Economisez au moins 10% en réservant en direct dans nos Hôtels ! Avec le Code PAVIP vous bénéficiez d'une réduction de 10% supplémentaire sur le tarif flexible.

<u>Taux TVA</u>	<u>Hors TVA</u>	<u>TVA</u>		
0,00	3,76	0,00 EUR	MONTANT TTC.	523,76 EUR
10,00	472,73	47,27 EUR	MONTANT REGLE	0,00 EUR
			NET A PAYER	523,76 EUR



GRUPE HOTELS
PRINCE ALBERT

Hôtel Prince Albert Lyon Bercy ★ ★ ★

108 rue de Charenton - 75012 PARIS - FRANCE

Téléphone : +33 (0) 1 43 45 09 00

Fax : +33 (0) 1 43 45 03 11

DATE 11/10/2022
PRO FORMA 998
RESERVATION 221007222
Page 1

MR BEAUFORT ERIC
354 RUE DU BOTTET
01800 VILLIEU LOYES MOLLON
FRANCE

<u>Date</u>	<u>Qte</u>	<u>Prestation</u>	<u>Prix Unitaire TT</u>	<u>Montant TTC</u>
22/11/22 Ma	1	CHAMBRE N° 102 1 Personne		
	1	BB 1 PAX	260,00	260,00
	1	TAXE DE SEJOUR	1,88	1,88
23/11/22 Me	1	CHAMBRE N° 102 1 Personne		
	1	BB 1 PAX	260,00	260,00
	1	TAXE DE SEJOUR	1,88	1,88

INFORMATION :
CECI EST UNE PRO FORMA

Economisez au moins 10% en réservant en direct dans nos Hôtels ! Avec le Code PAVIP vous bénéficiez d'une réduction de 10% supplémentaire sur le tarif flexible.

<u>Taux TVA</u>	<u>Hors TVA</u>	<u>TVA</u>		
0.00	3,76	0,00 EUR	MONTANT TTC.	523,76 EUR
10.00	472,73	47,27 EUR	MONTANT REGLE	0,00 EUR
			NET A PAYER	523,76 EUR

DDFIP AIN
11 BD MARECHAL LECLERC
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TRÉSOR PUBLIC			
Titulaire du compte VILLIEU LOYES MOLLON MAIRIE RA 95 AVENUE CHARLES DE GAULLE			
Domiciliation TPBOURG			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
10071	01000		10
			
Cadre réservé au destinataire du RIB			

VILLIEU LOYES MOLLON MAIRIE RA
95 AVENUE CHARLES DE GAULLE
01800 VILLIEU LOYES MOLLON

24 03 1

RELEVÉ DE VOTRE COMPTE A VUE

00002005729 10

Du 01/04/22 au 31/10/22

(Téléphone de votre correspondant : 04 74 45 68 93)

[illegible]

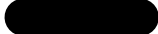


P

FINANCES PUBLIQUES

DDFIP AIN
11 BD MARECHAL LECLERC
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

VILLIEU LOYES MOLLON MAIRIE RA
95 AVENUE CHARLES DE GAULLE
01800 VILLIEU LOYES MOLLON

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TRÉSOR PUBLIC			
Titulaire du compte VILLIEU LOYES MOLLON MAIRIE RA 95 AVENUE CHARLES DE GAULLE			
Domiciliation TPBOURG			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
10071	01000		10
			
Cadre réservé au destinataire du RIB			

24 04 1

RELEVÉ DE VOTRE COMPTE A VUE

00002005729 10

Du 01/11/22 au 30/11/22

(Téléphone de votre correspondant : 04 74 45 68 93)

DATE	OPÉRATIONS	DATE DE VALEUR	DÉBIT	CRÉDIT
	ANCIEN SOLDE CREDITEUR			1 817,15
28 11	FACTURE CB SHPA LYON BERCY CB 4972750003613953 23/11/22	28/11/22	1 655,04	
	NOUVEAU SOLDE CREDITEUR			162,11

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires sur ce relevé ou si vous êtes en désaccord avec celui-ci, merci de contacter votre teneur de compte dans un délai d'un mois à compter de la réception du relevé.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RELEVÉ DE COMPTE



FINANCES PUBLIQUES

DDFIP AIN
11 BD MARECHAL LECLERC
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TRÉSOR PUBLIC			
Titulaire du compte VILLIEU LOYES MOLLON MAIRIE RA 95 AVENUE CHARLES DE GAULLE			
Domiciliation TPBOURG			
CODE BANQUE 10071	CODE GUICHET 01000	N° DE COMPTE [REDACTED]	CLÉ RIB 10
[REDACTED]			
Cadre réservé au destinataire du RIB			

VILLIEU LOYES MOLLON MAIRIE RA
95 AVENUE CHARLES DE GAULLE
01800 VILLIEU LOYES MOLLON

2021 1

RELEVÉ DE VOTRE COMPTE A VUE

00002005729 10

Du 01/12/22 au 31/01/23

(Téléphone de votre correspondant : 04 74 45 68 93)

DATE	OPÉRATIONS	DATE DE VALEUR	DÉBIT	CRÉDIT
	ANCIEN SOLDE CREDITEUR			162,11
18 01	FACTURE CB UNI MEDIAS CB 4972750003613953 16/01/23	18/01/23	27,90	
	A COMPTER DU 04/01/2023 VOTRE SITUATION DE COMPTE ARRETEE AU 31/12/2022 SERA DISPONIBLE DANS DFT-NET. ELLE SERA A RENOYER DATEE, SIGNED, REVETUE DU CACHET DE L'ORGANISME UNIQUEMENT SUR DEMANDE DE VOTRE DDFIP, SI LE CERTIFICATEUR DES COMPTES DE L'ETAT LE RECLAME. POUR TOUT COMPLEMENT D'INFORMATION VEUILLEZ CONTACTER VOTRE TENEUR DE COMPTE.			
	NOUVEAU SOLDE CREDITEUR			134,21

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires sur ce relevé ou si vous êtes en désaccord avec celui-ci, merci de contacter votre teneur de compte dans un délai d'un mois à compter de la réception du relevé.



BON DE COMMANDE

n° MA/2022/207

MAIRIE DE VILLIEU-LOYES-MOLLON

95, avenue Charles de Gaulle

01800 VILLIEU-LOYES-MOLLON

Tel. : 04.74.61.04.60 / Fax : 04.74.61.16.48

SNCF

Date d'émission 13/10/2022

	Quantité	Prix unitaire	Montant total TTC
Billet Aller Lyon St Exupéry/ Gare de Lyon -Paris	4	60.00€	240.00€
Billet retour Gare de Lyon -Paris/ Lyon St Exupéry	4	56.00€	224.00€
Comptabilité	<u>Demandeur</u> Xavier BENSSOUSSEN		TOTAL HT
	<u>Imputation</u>		TVA
	<u>Service</u>		TOTAL TTC
	<u>Budget</u> : ☒ Commune ☐ CDR ☐ SDF ☐ CCAS ☐ Eau		464.00€

Par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Xavier BENSSOUSSEN



Conditions de règlement : 30 jours à réception de la facture / Joindre le présent bon de commande à la facture

[Passer au contenu](#) 

 [Panier1 Mes billets](#)

Invité: [de train et de bus](#)

[Achat carte ou abonnement](#)

[Professionnel](#)

[Télécharger l'app](#)

[Récup' Retard](#)

[Aide](#)

SNCF

[Ouverture des ventes SNCF](#)

[Billet SNCF](#)

[Billet OUIGO](#)

[Tarifs SNCF](#)

[Billet Prem's](#)

[Billet Business Première](#)

[Billet de train pas cher](#)

[Cartes et abonnements SNC](#)

TGV INOUI

[TGV](#)

[TGV 1ere classe](#)

[TGV Paris - Lyon](#)

[TGV Paris - Marseille](#)

[TGV Paris - Lille](#)

[TGV Paris - Bordeaux](#)

[TGV Paris - Strasbourg](#)

Trains en Europe

[Trains en Europe](#)



Voyager en train génère **97 % moins de CO₂** que la voiture.



Payez votre voyage pour Paris

Lyon St-Exupéry TGV — Paris Gare de Lyon 464,00 €



Eric BEAUFORT, Hélène JOSSERAND, Michel BOZZACO COLONA, Joëlle KRUCHTEN



mar. 22 nov.

07:25 → 09:17

1h 52min,

0 correspondance

Places réservées



jeu. 24 nov.

17:43 → 19:34

1h 51min,

0 correspondance

Places réservées



Supprimer

[Ajouter un autre trajet](#)

Voici le reçu de votre course, ERIC

Nous espérons que vous avez apprécié votre course ce matin.

Total	11,85 €
-------	---------

Prix de la course	11,74 €
-------------------	---------

Sous-total	11,74 €
------------	---------

Contribution pour la Mobilité Electrique	0,11 €
--	--------

Paielements



Espèces

24/11/2022 1:30

11,85 €

[Pour consulter vos reçus \(et vos factures le cas échéant\), ou pour obtenir plus d'informations](#), rendez-vous sur votre espace personnel.

Votre chauffeur était Ben Maiz

Reçu émis au nom de Azur Transports

UberX Share 3.80 kilomètres |
10 min



1:19 | 166 bd Saint-Germain, Paris, 75006, FR

1:30 | 108 Rue de Charenton, 75012 Paris, France

Le prix n'inclut pas d'éventuels frais bancaires. Contactez votre banque pour en savoir plus sur les frais applicables.

Voici le reçu de votre course, ERIC

Nous espérons que vous avez apprécié votre course ce matin.

Total	12,93 €
-------	---------

Prix de la course	12,82 €
-------------------	---------

Sous-total	12,82 €
------------	---------

Contribution pour la Mobilité Electrique	0,11 €
--	--------

Palements



Espèces

23/11/2022 1:59

12,93 €

[Pour consulter vos reçus \(et vos factures le cas échéant\), ou pour obtenir plus d'informations](#), rendez-vous sur votre espace personnel.

Votre chauffeur était Messaoud

Reçu émis au nom de ADYED

UberX 3.67 kilomètres |
11 min



1:46 | 166 bd Saint-Germain, Paris, 75006, FR

1:59 | 108 Rue de Charenton, 75012 Paris, France

Le prix n'inclut pas d'éventuels frais bancaires. Contactez votre banque pour en savoir plus sur les frais applicables.



GROUPE HOTELS
PRINCE ALBERT

Hôtel Prince Albert Lyon Bercy ★ ★ ★

108 rue de Charenton - 75012 PARIS - FRANCE

Téléphone : +33 (0) 1 43 45 09 00

Fax : +33 (0) 1 43 45 03 11

17/10/2022 60 421

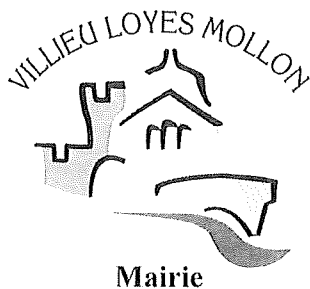
DATE 24/11/2022
FACTURE 106514
RESERVATION 221007222
Page 1

INDIVIDUEL
UFR SCIENCES ET TECHNIQUES
2 RUE DE LA HOUSSINIÈRE BP 92208
44322 NANTES CEDEX 3

<u>Date</u>	<u>Qte</u>	<u>Prestation</u>	<u>Prix Unitaire TT</u>	<u>Montant TTC</u>
22/11/22 Mar	1	CHAMBRE N° 401 2 Personnes MME JOSSERAND HÉLÈNE		
	1	BB 2 PAX	300,00	300,00
	2	TAXE DE SEJOUR	1,88	3,76
	1	CHAMBRE N° 303 1 Personne MR BOZZACO MICHEL		
	1	BB 1 PAX	260,00	260,00
	1	TAXE DE SEJOUR	1,88	1,88
	1	CHAMBRE N° 403 1 Personne MR BEAUFORT ERIC		
	1	BB 1 PAX	260,00	260,00
	1	TAXE DE SEJOUR	1,88	1,88
23/11/22 Mer	1	CHAMBRE N° 401 2 Personnes MME JOSSERAND HÉLÈNE		
	1	BB 2 PAX	300,00	300,00
	2	TAXE DE SEJOUR	1,88	3,76
	1	CHAMBRE N° 303 1 Personne MR BOZZACO MICHEL		
	1	BB 1 PAX	260,00	260,00
	1	TAXE DE SEJOUR	1,88	1,88
	1	CHAMBRE N° 403 1 Personne MR BEAUFORT ERIC		
	1	BB 1 PAX	260,00	260,00
	1	TAXE DE SEJOUR	1,88	1,88
23/11/22 Mer		ACOMPTE* 1655.04*CB VAD		

Economisez au moins 10% en réservant en direct dans nos Hôtels ! Avec le Code PAVIP vous bénéficiez d'une réduction de 10% supplémentaire sur le tarif flexible.

<u>Taux TVA</u>	<u>Hors TVA</u>	<u>TVA</u>		
0.00	15,04	0,00 EUR	MONTANT TTC.	1 655,04 EUR
10.00	1 490,91	149,09 EUR	MONTANT REGLE	1 655,04 EUR
			NET A PAYER	0,00 EUR



95 avenue Charles de Gaulle
01800 Villieu Loyes Mollon

Téléphone 04 74 61 04 60
Télécopie 04 74 61 16 48

Site Internet : www.mairievlm.fr
E-mail : mairie@mairievlm.fr

Villieu-Loyes-Mollon,
Le 30 mai 2023

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné, Eric BEAUFORT, Maire de la Commune de Villieu-Loyes-Mollon, certifie qu'il est nécessaire de refacturer les frais d'hébergement engagés lors du salon des maires à Paris qui s'est déroulé du 22 au 24 novembre 2022.

Selon la délibération n° 06-08-2022 concernant la prise en charge des frais de déplacement lors du salon des maires 2022 et la facture n°106514 du 24/11/2022, la répartition des frais à refacturer est la suivante :

M. BEAUFORT Eric, maire,523,76 €

M. BOZZACO COLONA Michel, adjoint523,76 €

Un titre de recette sera établi pour chacun et fera l'objet d'un règlement par chèque, par virement ou bien par Carte Bleue avec l'application TIPI.

Fait pour valoir ce que de droit,

Par délégation du Maire,
L'adjointe déléguée,
Mme Rita ERIGONI



06/08/2022

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20220916-D_06_08_2022-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON

République Française

Membres afférents au Conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 26
Date d'envoi de la convocation : 09/09/2022

L'An deux mille vingt-deux et le seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

Membres présents :

Mesdames Annie BERLAND, Roselyne BURON, Frédérique CHRISTIN, Marie DOMINGUEZ, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Valérie MARZOLLA, Nicole QUINTANA.

Messieurs Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD, Serge THEBAULT.

Membres absents excusés :

Monsieur Alain BENGUIGUI qui donne pouvoir à Monsieur Olivier RIGAUD
Madame Sylvie BLANCHARD qui donne son pouvoir à Madame Roselyne BURON
Monsieur Rémy BRUNETTI qui donne son pouvoir à Monsieur Alain GONARD
Madame Rita ERIGONI qui donne son pouvoir à Monsieur Eric BEAUFORT
Monsieur Bernard GUERS qui donne son pouvoir à Monsieur Michel COLLET
Monsieur Guillaume LARDON qui donne son pouvoir à Madame Frédérique CHRISTIN
Madame Paméla NESTEROVITCH qui donne son pouvoir à Madame Florence LA ROSA
Madame Christine CASTEUR, absente excusée

Secrétaire de séance : Monsieur Serge THEBAULT

Objet : FINANCES – Participation au 104^{ème} Congrès des Maires du 22 au 24 novembre 2022 – Prise en charge des frais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 104^{ème} congrès des Maires aura lieu du 22 au 24 novembre 2022 à Paris au parc des expositions de la Porte de Versailles et dont le thème sera « les maires en première ligne face aux crises ».

Il expose les modalités de prise en charge par la Commune, à savoir la prise en charge des frais de transport et d'hébergement pour les conseillers, des frais de transport pour Monsieur le Maire et ses adjoints.

Dans le cadre de la délibération n°18/05/2019 du 17 mai 2019, pour le cas particulier des conjoints, la commune avancera les frais de transports et d'hébergement, et refacturera les coûts.

Afin de préparer ce déplacement, Monsieur le Maire rappelle que les élus intéressés doivent se faire connaître très rapidement. Monsieur Philippe DORKEL ainsi que Mesdames Hélène JOSSERAND et Joëlle KRUCHTEN se sont fait connaître pour y participer.

06/08/2022

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20220916-D_06_08_2022-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **Vu la délibération n°18/05/2019** du 17 mai 2019 adoptant les modalités de remboursement des frais de déplacement applicables aux agents de la collectivité, tout comme aux membres du Conseil Municipal ;
- **Vu le décret n°2020-689 du 4 juin 2020** modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels de collectivités locales et établissements publics mentionnées à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;
- **Autorise** M. Philippe DORKEL ainsi que Mesdames Hélène JOSSERAND et Joëlle KRUCHTEN en qualité de conseillers municipaux à participer au 104^e congrès des Maires 2022 aux côtés de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire ;
- **Dit** que les frais de séjour seront pris en charge à hauteur du forfait défini par la délibération du 18 mai 2019 en conformité avec le décret n°2020-689 du 04 juin 2020 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- **Dit** que les frais de déplacements et d'hébergement des conjoints accompagnants seront facturés à la Commune qui les refacturera ensuite à chacun au prix coûtant ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

06/08/2022

Accusé de réception en préfecture
001-210104501-20220916-D_06_08_2022-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

Voix pour : 26
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

